

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16/2026**

Objet : Vote au scrutin public

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – ROBIN Christelle- CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- PROTEAU Cécile- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie- COMBRISSEON Jean-Luc - MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : FOUYAT Camille, BABILLON Agnès

Procurations : FOUYAT Camille à LE GAC Mathieu, BABILLON Agnès à COMBRISSEON Jean-Luc

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que suite à l'installation du conseil municipal, le maire propose de voter au scrutin public lors des conseils municipaux de ce mandat.

Considérant que cette modalité a pour conséquence de préciser sur les délibérations et les procès-verbaux le sens du vote de chaque personne en indiquant le vote majoritaire suivi des noms et prénoms des conseillers qui s'abstiennent et votent contre, le vote continuant néanmoins de se faire à main levée.

Considérant que cette précision sera apportée dans le règlement intérieur du conseil municipal lors de son élaboration,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

-DECIDE DE VOTER AU SCRUTIN PUBLIC pour tous les conseils municipaux de cette mandature.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK

Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC

